VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Mme Marie A. Beugnot et al. vs Mme John A. Wogan et als.—No 94 862.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur- Bureau No 339 rue Carondelet.

JEUDI le 2 mars 1911 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 23 novembre 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, d'après un arpentage de J. F. Coleman & Compagnie, ingénieurs, daté janvier 1911, à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 894, borné par l'avenue Taylor, les rues Scott, Louisville et Bienville, formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Bienville, mesurant 29 pieds, 6 pouces et 3 lignes de face à l'avenue Taylor, sur 120 pieds, 8 pouces et 1 ligne de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Louisville de 124 pieds, 2 pouces et 7 lignes, convergeant à un point dans le fond, terminant à la rue Bienville, ou il se joint à la susdite ligne de profondeur sur la rue Bienville.

2° Vingt deux lots situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 895 borné par l'avenue Taylor, les rues Scott, Bienville et Vicksburg, désignés par les numéros 1 à 22, inclusivement, et mesurant comme suit:

Le lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Bienville et mesurant 29 pieds, 8 pouces et une ligne face à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur et façade à la rue Bienville, et entre lignes parallèles. Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont contigus et mesurent chacun 29 pieds de face à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le No 9 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Vicksburg, et mesurant 29 pieds, 8 pouces de face à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur et façade à la rue Vicksburg et entre lignes parallèles. Les lots No 10 et 11 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Vicksburg, sur 131 pieds 4 pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 10 est contigu aux lots 5, 6, 7, 8 et 9 dans le fond. Le lot No 11 est contigu aux lots 12, 13, 14, 15 et 16 dans leur fond. Le lot No 12 formant l'encoignure des rues Scott et Vicksburg et mesurant 29 pieds 8 pouces de face à la rue Scott sur une profondeur et façade de 116 pieds à la rue Vicksburg et entre lignes parallèles. Les lots 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 sont contigus et mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Scott, sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 20 forme l'encoignure des rues Scott et Bienville et mesure 29 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à la rue Scott sur une profondeur et façade de 116 pieds à la rue Bienville et entre lignes parallèles. Les lots Nos 21 et 22 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Bienville sur 131 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 21 est contigu aux lots Nos 16, 17, 18, 19 et 20 sur leur fond. Le lot No 22 est contigu aux lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 sur leur fond.

3° Vingt-quatre certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 896 borné par l'avenue Taylor, les rues Scott, Vicksburg et Conti, désignés par les Nos 1 à 24 inclusivement, et mesurant comme suit:

Le lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Vicksburg et mesurant 32 pieds 5 pouces 5 lignes à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur et façade à la rue Vicksburg entre lignes parallèles. Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 10 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Conti et mesurant 32 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur et face à la rue Conti, et entre lignes parallèles. Les lots Nos 11 et 12 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Conti sur 152 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 est contigu aux lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 sur leur fond. Le lot No 12 est contigu aux lots Nos 13, 14, 15, 16 et 17 sur leur fond. Le lot No 13 forme l'encoignure des rues Scott et Conti et mesure 32 pieds, 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Scott sur une profondeur et face de 116 pieds à la rue Conti et entre lignes parallèles. Les lots Nos 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Scott sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 22 forme l'encoignure des rues Scott et Vicksburg et mesure 32 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Scott sur 116 pieds de profondeur et façade à la rue Vicksburg et entre lignes parallèles. Les lots Nos 23 et 24 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Vicksburg sur 152 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

4° Dix-huit certains lots de terre, situés le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 897, borné par l'avenue Taylor, les rues Scott, Conti et Memphis, désignés par les Nos 1 à 18, inclusivement. Le lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Conti, et mesurant 30 pieds, 8 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur et façade à la rue Conti et entre lignes parallèles. Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Vicksburg, sur 131 pieds 4 pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 10 est contigu aux lots 5, 6, 7, 8 et 9 dans le fond. Le lot No 11 est contigu aux lots 12, 13, 14, 15 et 16 dans leur fond. Le lot No 12 formant l'encoignure des rues Scott et Vicksburg et mesurant 29 pieds 8 pouces de face à la rue Scott sur une profondeur et façade de 116 pieds à la rue Vicksburg et entre lignes parallèles. Les lots 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 sont contigus et mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Scott, sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 20 forme l'encoignure des rues Scott et Bienville et mesure 29 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à la rue Scott sur une profondeur et façade de 116 pieds à la rue Bienville et entre lignes parallèles. Les lots Nos 21 et 22 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Bienville sur 131 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 21 est contigu aux lots Nos 16, 17, 18, 19 et 20 sur leur fond. Le lot No 22 est contigu aux lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 sur leur fond.

5° Vingt-quatre certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 898 borné par l'avenue Taylor, les rues Scott, Memphis et St Louis, désignés par les Nos 1 à 24 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Memphis et mesure 30 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur et façade à la rue Memphis et entre lignes parallèles. Les lots Nos 2, 3, 4, 5 et 6 mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur et façade à la rue Scott et entre lignes parallèles. Le lot No 7 forme l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue St-Louis et mesure 30 pieds 8 pouces de face à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur et façade à la rue St-Louis et entre lignes parallèles. Les lots Nos 8 et 9 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St-Louis sur 106 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 8 est contigu à une partie du lot No 4 et les lots Nos 5, 6 et 7 sur leur fond. Le lot No 9 est contigu aux lots Nos 10, 11 et 12 et partie du lot No 13 sur leurs fonds. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Scott et St-Louis et mesurant 30 pieds et 8 pouces de face à la rue Scott sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 11, 12, 13, 14 et 15 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds et 6 pouces de face à la rue Scott sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 16 formant l'encoignure des rues Scott et Memphis, et mesurant 30 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à la rue Scott sur 116 pieds de profondeur et façade à la rue Memphis, entre lignes parallèles. Les lots Nos 17 et 18 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 17 est contigu à la partie du lot No 13 et les lots Nos 14, 15 et 16 sur leur fond. Le lot No 18 est contigu aux lots 1, 2 et 3 et partie du lot No 4 sur leur fond.

6° Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 893 borné par l'avenue Taylor, le Chemin Coquillé, les rues Louisville et Bienville, désignés par les lettres A et B. Lesdits lots sont contigus. Le lot A ferme l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Bienville et mesure 30 pieds de face à l'avenue Taylor sur 105 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur et façade à la rue Bienville et entre lignes parallèles. Le lot B mesure 28 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à l'avenue Taylor sur 105 pieds 7 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté le divisant du lot A vers la rue Bienville, 108 pieds 8 pouces et 5 lignes sur la ligne du côté opposé vers la rue Louisville et 54 pieds 8 pouces et 6 lignes de largeur sur la ligne du fond.

7° Neuf certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 882, borné par l'avenue Taylor, chemin coquillé, les rues Bienville et Vicksburg, désignés par les lots 1 à 9 inclusivement. Le lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Bienville et mesurant 29 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à l'avenue Taylor. Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurent chacun 29 pieds de face à l'avenue Taylor, le lot No 9 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Vicksburg, et mesurant 29 pieds 8 pouces de face à l'avenue Taylor. Tout les lots ont 105 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

8° Dix certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 881, borné par l'avenue Taylor, le chemin coquillé, les rues Vicksburg et Conti, désignés comme lots Nos 1 à 10 inclusivement. Le lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Vicksburg et mesurant 32 pieds, 5 pouces et 5 lignes de face à l'avenue Taylor. Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurant chacun 30 pieds de face à l'avenue Taylor. Le lot No 10 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Conti et mesurant 32 pieds, 5 pouces et 5 lignes de face à l'avenue Taylor. Tous les lots sont de 105 pieds, 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

9° Sept certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 880, désigné par les Nos 1 à 7 inclusivement, borné par l'avenue Taylor, le Chemin Coquillé, les rues Conti et Memphis. Le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Conti et mesure 30 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Taylor. Les lots Nos 2, 3, 4, 5 et 6 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de face à l'avenue Taylor. Le lot No 7 forme l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Memphis et mesure 30 pieds et 8 pouces de face à l'avenue Taylor. Tous ces lots sont 105 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

10° Sept certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 879 borné par l'avenue Taylor, le Chemin Coquillé, les rues Memphis et St-Louis, désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement. Le lot No 1 forme le coin de l'avenue Taylor et la rue Memphis et mesure 30 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Taylor. Les lots Nos 2, 3, 4, 5 et 6 mesurent chacun 30 pieds et 6 pouces de face à l'avenue Taylor. Le lot No 7 forme le coin de l'avenue Taylor et l'avenue St-Louis et mesure 30 pieds et 8 pouces de face à l'avenue Taylor, tous les lots sont de 105 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur et entre lignes parallèles.

11° Dix certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 878 borné par l'avenue Taylor, Chemin Coquillé, les rues St Louis et Toulouse, désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement. Le lot No 1 formant le coin de l'avenue Taylor et la rue St Louis et mesurant 28 pieds 7 pouces de face à l'avenue Taylor. Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 28 pieds 6 pouces de face à l'avenue Taylor, le lot No 10 formant le coin de l'avenue Taylor et la rue Toulouse et mesurant 28 pieds 6 pouces de face à l'avenue Taylor. Tout les lots ont 105 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

12° Sept certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 877, borné par l'avenue Taylor, Chemin Coquillé, les rues Toulouse et Antoine, désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement. Le lot No 1 forme le coin de l'avenue Taylor et la rue Toulouse, et mesure 29 pieds, 6 pouces et 2 lignes de face à l'avenue Taylor. Les lots Nos 2, 3 et 4 mesurent chacun 29 pieds de face à l'avenue Taylor. Le lot No 5 mesure 29 pieds 7 pouces de face à l'avenue Taylor. Tout ces lots ont 105 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 6 mesurant 165 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à l'avenue Taylor sur 105 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Toulouse et 195 pieds 2 pouces et 3 lignes du côté opposé. Le lot No 7 mesurant 71 pieds 2 pouces et 4 lignes à la rue Antoine sur 138 pieds 9 pouces et 7 lignes sur le Chemin Coquillé et 156 pieds, 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du côté opposé.

13° Douze certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 876, borné par l'avenue Taylor, Chemin Coquillé, les rues Antoine et St-Pierre, désignés par les Nos 1 à 12, inclusivement. Le lot No 1 mesure environ 38 pieds et 3 pouces sur le chemin de droite de la New Orleans Terminal Company Railroad. 36 pieds et 3 pouces sur le Chemin Coquillé, 94 pieds, 2 pouces et 4 lignes à la rue Antoine, et 105 pieds 7 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne de côté. Le lot No 2 mesurant 31 pieds, 7 pouces à l'avenue Taylor. Les lots Nos 3 à 11, inclusivement, mesurant chacun 31 pieds 3 pouces à l'avenue Taylor. Le lot No 12 mesurant 31 pieds et 7 pouces à l'avenue Taylor. Tous ces lots sont de 105 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 12 formant le coin de l'avenue Taylor et la rue St-Pierre.

14° Huit certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 875 borné par l'avenue Taylor, Chemin Coquillé, les rues St Pierre et Orléans, désignés par les Nos 1 à 8 inclusivement. Le lot No 1 formant le coin de l'avenue Taylor et la rue St Pierre et mesurant 30 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à l'avenue Taylor. Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun 30 pieds de face à l'avenue Taylor. Tout ces lots ont de 105 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 8 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Orléans.

Les dimensions générales et autres lignes de la propriété ci-dessus excepté celles dans l'îlet No 883 et 894 sont en accord à un plan par Chas De l'Isle, voyer, daté du 3 février 1862, annexé à une vente pardevant P. E. Laresche, notaire, le 13 juin 1862.

Conditions—Comptant; les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant sur acompte du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais des acquéreurs.

29 jan—29—fév 5 12 19 26—mars 2

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe

A cherché pendant ses cinquante années de service aux Etats-Unis à réaliser la définition du mot assurer, à savoir: **"Rendre certain ou garantir."** Toutes personnes en réclamations pour pertes, assurées dans cette Compagnie et atteintes par les sérieuses conflagrations qui ont eu lieu dans ce pays-ci et dans d'autres, attesteront volontiers, croyons-nous, le sentiment de sécurité que leur a fait éprouver la possession de nos polices, et la satisfaction que leur ont donnée nos réglements.

28 juil—1an—jeu dim mast

INCORPORÉE 1855

SUN Insurance Company

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CHARLES JANVIER, Président. FERGUS G. LEE, Vice-Président.

WM. P. MAUS, Secrétaire.

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Rudolph Helwick vs Adolph Helwick et als No 94,670—Cour Civile de District pour la paroisse d'orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 21 février 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 13 janvier 1911 et signé le 19 janvier 1911 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de ladite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre situés dans le Septième District de cette ville dans l'îlet No 245, borné par les rues Burdette, Adams, Cohn et Hickory, lesdits lots étant désignés par les numéro 21 et 22 sur un plan annexé à un acte passé pardevant E. Commagère, ancien notaire, le 6 février 1872. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Burdette sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot 22 formant le coin des rues Burdette et Hickor avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignés par les Nos 7729 et 7725 rue Hickory.

Conditions—1,3 on plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance représentée par des billets de l'acquéreur, payables en 1 et 2 ans après leur date avec intérêt au taux de 7 pour cent par an jusqu'au complet paiement, les dits billets devant être datés du jour on sera passé l'acte de vente, et les loyers ne revenant à l'acquéreur que de la date on sera passé l'acte de vente, les dits billets devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque et toutes les clauses de sécurité usuelles et l'acquéreur devant payer les taxes de 1911 et dix pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. Zach Spearing, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. Mc L. Fayssoux, avocat.

21 jan—21 22 29—fév 5 12 19 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

International Car Company sur le Chemin de la Métairie.

W. W. Carre Company Limited vs International Car Company.

No 92,895—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 14 FEVRIER 1911,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, date du 6 juin 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendant, situé dans la ville de Bath No 2, sur le Chemin de la Métairie, en la paroisse de Jefferson, dans l'Etat de la Louisiane, designé par la lettre D et s'étendant sur le côté sud du Chemin de la Métairie, borné sur le côté nord par ledit chemin, sur l'ouest par une portion de terre marquée C, sur le côté sud par un chemin public cinquante pieds en largeur, sur l'est par la portion de terre ci-après décrite marquée E, et ayant les mesures suivantes, à savoir: Sur la ligne de l'ouest environ trois milles neuf cent soixante seize pieds, neuf pouces sur la ligne de l'est, laquelle est parallèle à ladite ligne de l'ouest, environ trois mille sept cent quatre-vingt-quatre pieds neuf pouces et sept lignes; sur les lignes nord et sud, chacun deux cent dix-neuf pieds deux pouces et sept lignes à angle droit avec lesdites lignes est et ouest.

2. Un autre morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans la même ville et paroisse et contigu à ladite propriété ci dessus décrite, étant désigné par la lettre E et borné sur le nord par le Chemin de la Métairie sur le sud par ledit chemin public de cinquante pieds de largeur, sur l'ouest par le morceau ci-dessus décrit marqué D et mesurant sur ladite ligne de l'ouest environ trois mille sept cent quatre-vingt-quatre pieds neuf pouces; sur la ligne de l'est, laquelle est parallèle à ladite ligne de l'ouest, environ trois mille cinq cent vingt-et-un pieds cinq pouces; et sur la ligne du nord chacun deux cent dix-neuf pieds deux pouces et sept lignes à angle droit aux dites lignes est ouest.

Le tout d'après un plan de E. H. Springbett, daté du 12 avril 1839, et déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire, le 28me jour de mai 1839.

Ladite propriété ci-dessus décrite, étant située en la Paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane.

Etant la même propriété laquelle était acquise par ladite International Car Company, par achat de la New Orleans Terminal Company par un acte de vente pardevant Abraham Golberg, notaire, le 26 février 1909, dûment enregistré en la paroisse de Jefferson, en le livre des transferts 28, folio 245.

En lequel dit acte d'achat les lignes suivantes sont vues.

1. Que il sera réservé de ladite vente les droits existant de la New Orleans Terminal Company au travers de ladite propriété ouvert pieds de largeur, étant cinquante pieds sur chaque côté de la ligne du centre de la voie de lad te compagnie comme elle est maintenant construite, ledit droit de passage entrant dans ladite propriété au coin Nord-Est du lot E et traversant les lots E et D, diagonalement à la ligne du lot C.

2. Qu'aucun droit de passage n'existera jamais ou ne traversera jamais les droits de passage tels qu'est réservée de ladite vente en faveur de n'importe laquelle des portions des propriétés vendues et divisées en deux parties par lesdits droits de passage.

3. Que ladite "Terminal Company" aura le droit en tout temps de construire et maintenir entourages sans portes ou ouvertures le long de la borne du nord de ses droits réservés de passage au Chemin de la Métairie à la ligne du lot C.

4. Immédiatement après la vente de la propriété foncière, certaines machines y appartenant seront vendues séparément comme suit, d'après l'intervention dans cette affaire:

A—Dans l'intervention de Sprague Electric Co., en vertu d'un ordre daté du 11 juillet 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée: Un (1) moteur six cycle 220 volt.

B—Dans l'intervention de A. S. White, en vertu d'un ordre daté du 12 juillet 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée: Un (1) "shaving, Dust, chipe et Saw Dust Collector System".

C—Dans l'intervention de la Petroleum Iron Works, en vertu d'un ordre daté du 10 juin 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée: Un (1) réservoir pour eau avec couvercle ouvert.

D—Dans l'intervention de Brancroft, Ross & Sheclair: Un (1) Bolt Cutter; Un (1) Milling Machine; Un (1) 20" Drill; Un (1) Marteau à vapeur; Une (1) Flèche pour moulure de bois.

E. Dans l'intervention de Fay & Evan, en vertu d'un ordre daté du 8 avril 1910, dans l'affaire ci dessus intitulée Un (1) Double Cylinder Planer and Matcher No 171; une (1) paire Shimmer six bit Expansion Matcher Heads; une (1) paire Ship Lap Cutters (right hand) et une paire Ship Lap Cutters (left hand) avec slots: une (1) paire right and left hand Cutters pour arrondir les coins; une caire Double Rounding Cutter, quatre (4) couteaux extra 20"; quatre (4) couteaux xtra 12".

Toutes les machines ci-dessus peuvent être inspectées à la manufacture de la International Car Co. et détails complets peuvent être obtenus d'après l'inventaire en cette affaire.

Conditions—Comptant. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Teutonia Bank and Trust Company, receveurs.

MM. Dart, Kernan et Dart, avocats.

14 jan—14 22 29—fév 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le terrain pour bâtir, rue D'Hémécourt, co'n Alexander, (l'îlet rues Hennessey et Baudin)

L. E. Konrad vs O. J. Rolling.

No 94,577—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, le 7 mars 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 30 novembre 1910 par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet 797, borné par les rues D'Hémécourt, Hennessey, Alexander et Baudin, désigné par le No 17 et mesurant 30 pieds de face à la rue D'Hémécourt sur 120 pieds de profondeur et faisant face à la rue Alexander, et fermant le coin des dites deux rues.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1911 et devant déposer 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. H. Robinson, W. J. Waguespack, avocats.

4 fév—4 5 12 19 26—mars 5 7

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Eglise Baptiste St-Pierre, en liquidation — No 95,602—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

Au plus haut enchérisseur. Terrain désirable rue Français, entre les rues Miro et Tonti.

L'îlet avenue Champs-Elysée (30x120).

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Léonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 14 mars 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 6 février 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Champs-Elysées, les rues Français, Libérale (maintenant N. Miro), Force (maintenant N. Tonti), mesurant 30 pieds de face à la rue des Français sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et comprenant la moitié longitudinale le plus près de la rue Force du lot désigné par le numero 12 dans l'îlet numéro 85, sur un plan dudit îlet annexé à un acte pardevant Carlisle Pollock, anciennement au notaire en cette ville, le 18me jour de juin 1830 et aussi dérigné par le même numéro, un morceau d'arpentage dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, sous la date du 9 octobre 1867 et annexé pour référence à un acte passé pardevant Jas Graham, un notaire en cette ville, le 10me jour d'octobre 1867.

Conditions—Comptant; l'acte de vente pardevant Gabriel Fernandez Jr. notaire aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Encanteurs.

9 fév—9 12 19 26—mars 5 12 14

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 2822 rue Gravier, entre White et Dupré.

JOLI COTTAGE SIMPLE

Avec Bâtisse dans le fond, chemin pour voiture, etc.

Succession de Harry Shouldis.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Div. A—No 95,729.

PAR RAMSEY & DANZIGER — C. A. Ramsey, Encanteur, Bureau No 341 rue Carondelet — JEUDI, le 16 mars 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 3 février 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Div. A de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 614, borné par les rues Gravier, White, Dupré et Perdido, désigné comme lot No 22 et mesurant 28 pieds 9 pouces de lignes de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1911 et pour l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire, et de faire un dépôt de dix pour cent, au moment de l'adjudication.

15 jan—15 22 29—fév 5 12 19 21

R. J. Kennedy.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple!

No 816, AVENUE WASHINGTON

William McDuff vs Emma L. McDuff.

No 2173—Cour Civile de District, Division E.

PAR R. J. KENNEDY, Encanteur — 205 Bâtisse Hennen—JEUDI, le 23 février 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, en cette ville, conformément à un ordre signé du 19 janvier 1911, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété suivante, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet comprenant l'avenue Washington, les rues Laurel, Sixième et Amesteatson, désigné par le numéro quatre, sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, le 9 janvier 1911, ledit lot mesurant 30 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à ladite avenue Washington, la même largeur dans le fond, sur 130 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant l'acquéreur ou les acquéreurs doivent assumer le paiement des taxes d'Etat et de ville pour l'année 1911, aussi devant payer pour les frais de l'acte de vente pardevant James B. Rosser Jr, notaire, 10 0/0 au moment de l'adjudication.

R. J. KENNEDY, Encanteur.

J. B. Rosser Jr, D. A. Newhauser, avocats.

21 jan—21 22 29—fév 5 12 19 22

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Lionel M. Ricau. Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE CHOIX, POUR RESIDENCE

Résidence Simple à Deux Etages dans le District des Jardins,

No 1205 Rue Ste-Marie, Encoignure Chestnut.

MAGNIFIQUES TERRAINS.

Succession de Mme Mary V. Veazie—No 92,909, Cour Civile de District, Division E.

A L'ENCAN, JEUDI, LE 16 FEVRIER, 1911, à MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée succession de Mme Mary V. Veazie, dossier No 92 909, daté et signé du 6 janvier 1911 et adressé à LIONEL M. RICAU, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 16 février 1911, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St« Marie, Coulée (autrefois Plaquemine), Chestnut et Felicité, désignés par les numéros 3 et 4 sur un plan dressé par C. A. Hedin, ancien architecte, de la date du 16 mai 1850, en l'étude de J. Claiborne, ancien notaire en cette ville, lesdits lots mesurant, en mesure anglaise, comme suit: le lot No 3 formant l'encoignure des rues Ste Marie et Chestnut et mesurant 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie, et 32 pieds en arrière dans le fond, sur 129 pieds 1 pouce et 3 lignes de profondeur et façade à la rue Chestnut et 129 pieds, 5 pouces et 8 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 4, et le lot No 4 mesure 31 pieds, 11 pouces, 5 lignes de face à la rue Ste Marie, et 32 pieds en arrière dans le fond, sur une profondeur de 129 pieds, 5 pouces et 6 lignes sur ladite ligne de division du lot No 3, et 127 pieds, 10 pouces et 2 lignes de profondeur sur l'autre ligne.

Laquelle propriété a été acquise par Mary Valentine Veazie, par héritage de la succession de John Valentine et épouse, No 13 933 de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, par jugement daté du 2 avril 1885.

Les améliorations consistent d'une magnifique résidence simple à deux étages, contenant 6 chambres, salon double, salle à manger, cuisine, chambre à bain, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans, devant être représentée par billets à recevoir portant 7 pour cent d'intérêt de la date desdits billets jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et privilèges et toutes les clauses d'hypothèque usuelles et de sécurité et lesdits billets devant être datés sur et l'acquéreur devant recevoir les loyers le et après le passage de l'acte de vente. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1911 et faire un dép